

Est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre, d'une part, s'il a reçu une demande officielle de la province de Québec en vertu du programme d'aide financière en cas de désastre et, d'autre part, le gouvernement du Canada doit-il intervenir dans ce dossier en versant des subventions humanitaires?

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Monsieur le Président, notre programme d'assistance financière en cas de désastre naturel ne s'applique que lorsqu'une requête est faite par la province éprouvée. En l'occurrence, je n'ai pas encore reçu de requête de la part de la province de Québec, mais si j'en recevais une, je peux assurer l'honorable député qu'elle serait prise en très sérieuse considération.

\* \* \*

[Traduction]

### LE TRANSPORT AÉRIEN

#### L'INSPECTION DES PNEUS DES AVIONS ET L'ENTRETIEN DES PISTES

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. A l'émission W-5 du réseau CTV diffusée dimanche dernier, on a appris que les règles de sécurité de Transport Canada concernant l'inspection des pneus des avions et le nettoyage des traces de caoutchouc sur les pistes, étaient inférieures aux normes acceptables. Le ministre en a-t-il discuté avec ses fonctionnaires et, si oui, quelles mesures entend-il prendre? En second lieu, est-il satisfait des réponses fournies par les fonctionnaires de Transport Canada, car il semble que ces derniers ne savaient pas trop à quoi s'en tenir quant aux normes établies par Transport Canada et aux modalités d'application?

● (1500)

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports):** Monsieur le Président, j'ai eu des entretiens éclairants avec les fonctionnaires à propos des révélations faites pendant cette émission. Comme cela arrive bien souvent, les points de vue divergent sur les normes applicables. Je songe notamment aux essais des pneus rechapés pour avions. Il existe des façons très efficaces de procéder. Et nous avons demandé aux sociétés aériennes si leur méthodes actuelles garantissent solidement leur sécurité. Je compte être en mesure d'ici un jour ou deux d'annoncer publiquement les résultats des entretiens que nous avons eus. J'espère que le député pourra contenir son intérêt jusque-là et nous pourrions avoir une bonne discussion là-dessus.

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, je pense qu'il est important que le ministre fasse une déclaration sans ambiguïté afin de dissiper tous les doutes.

#### LE DANGER POSÉ PAR LE RAVIN D'UN AÉROPORT

**L'hon. Don Mazankowski (Végréville):** Monsieur le Président, on a également affirmé à cette émission que l'accident survenu en juin 1978 au bout de la piste 24L, aurait pu être évité si le ravin avait été comblé ou du moins si la pente avait

été adoucie. Dans les milieux de l'aviation civile, on est convaincu qu'il y a là un danger et qu'un accident pourrait survenir à tout moment. Le ministre voudrait-il nous expliquer pourquoi, après cinq ans et demi, on n'envisage pas de combler le ravin ou encore d'adoucir la pente afin de supprimer tout risque d'accident?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je suis tenté de répondre au député de Végréville en lui demandant pourquoi il ne l'a pas fait au moment où il était lui-même ministre des Transports.

**M. Mazankowski:** Vous étiez impatient.

**M. Axworthy:** En dépit de cette particularité, la piste satisfait aux normes internationales définies par l'OACI. C'est une piste de longueur normale dotée de tout l'équipement voulu. Si elle était prolongée au-delà du ravin, il est évident que les conséquences écologiques auraient été considérables. Cependant, nous étudions également cette dimension du problème et, comme je l'ai dit au député dans nos entretiens, je serai en mesure de donner une réponse d'ici à un jour ou deux.

\* \* \*

### LES JEUX OLYMPIQUES

#### LE CHOIX DES ÉQUIPES DE SPORTS ALPINS

**M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé de la Santé et du Sport amateur. De nombreux Canadiens sont d'avis qu'il est absolument scandaleux que beaucoup de jeunes athlètes canadiens soient rejetés par l'Association olympique canadienne, bien qu'ils aient réussi, au prix d'innombrables heures d'entraînement étalées sur de long mois et même des années, à se hisser au niveau des performances olympiques internationales. Le ministre peut-il déclarer à la Chambre que les six skieurs, trois en ski alpin et trois en ski de fond, qui ont réussi ces performances et qui ont quand même été écartés de l'équipe olympique seront choisis, qu'il exercera des pressions en ce sens?

[Français]

**L'hon. Jacques Olivier (ministre d'État (Santé et Sport amateur)):** Monsieur le Président, par votre entremise, je désire signaler à la Chambre que nous partageons exactement les mêmes problèmes que le député vient d'énoncer, et que nous avons l'intention de faire savoir au Comité olympique national et à l'Association canadienne olympique que nous aussi nous ne comprenons pas pourquoi, alors que ce seront nous les hôtes, les Olympiques de 1988, nous n'aurons pas une plus grande participation pour donner de l'expérience à nos jeunes athlètes amateurs. Nous ne comprenons pas pourquoi, alors que les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral se sont mis en cause énormément dans le développement du sport amateur, on ne laisse pas la chance à de jeunes athlètes qui ont consacré des heures à s'entraîner, nous ne comprenons pas pourquoi on a décidé d'augmenter les normes, et si on respectait ces normes-là à travers le monde, cela voudrait dire qu'il y aurait la moitié des gens qui se présenteraient à Sarajevo et qui ne pourraient pas participer aux Olympiques.